

CHRISTIAN GAUZY

DIPLÔMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

ASSOCIATION CREFAD AUVERGNE

9 Rue sous les Augustins
63000 CLERMONT FERRAND

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2021



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30

E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

ASSOCIATION CREFAD AUVERGNE
9 Rue sous les Augustins
63000 CLERMONT FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs, les adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CREFAD AUVERGNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes ont été arrêtés dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 0033



par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je vous précise que je n'ai pas fourni à votre association de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que en application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

-la réalité des valeurs figurant à l'actif du bilan.

-le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.

- les informations relatives au Covid-19 mentionnées dans l'annexe des comptes. J'ai pu vérifier l'absence de conséquences significatives de la crise sanitaire Covid-19 sur la situation de l'association et la continuité de son exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

04

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il est rappelé qu'il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

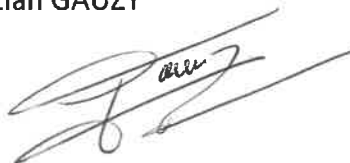
J'ai effectué l'audit des comptes de votre association conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, dans le cadre desquelles le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, Le 22 avril 2022.

Le commissaire aux comptes,

Christian GAUZY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Gauzy', written over a light blue horizontal line.

Association CREFAD AUVERGNE
9 Rue sous les Augustins
63 000 CLERMONT FERRAND

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2021

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

BILAN

	BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	NET AU 31/12/2021	NET AU 31/12/2020
--	------	---------------------------------	----------------------	----------------------

ACTIF**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions brevets droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immos incorporelles/avances & acptes				

Immobilisations corporelles

Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	71 367	55 543	15 824	19 424
Immob en cours/avances acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	69 215		69 215	69 215
TIAP et autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	0		0	500
ACTIF IMMOBILISE	140 582	55 543	85 039	89 139

Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	304 267		304 267	349 494
Autres créances	422		422	3 245
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	83 219		83 219	30 322
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	387 909	0	387 909	383 061

Charges à répartir / plusieurs exercices				
Prime remboursement obligations				
Ecrats de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0	0

TOTAL DE L'ACTIF	528 491	55 543	472 948	472 200
-------------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

BILAN

	NET AU 31/12/2021	NET AU 31/12/2020
PASSIF		
Fonds associatifs avec droit de reprise	16 923	20 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Autres réserves	30 490	30 490
Report à nouveau	-6 921	49 563
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 667	-56 484
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
FONDS PROPRES	60 159	43 569
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	40 811	22 603
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 811	22 603
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 616	25 015
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 862	151 311
Dettes fiscales et sociales	15 138	8 641
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 811	34 611
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	132 551	186 451
DETTES	371 978	406 029
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	472 948	472 200

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises		
Production vendue	273 992	196 688
Prix de journée		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	89 059	16 000
Reprises et transferts de charge	50 907	23 847
Cotisations		
Autres produits	721	4
Produits d'exploitation	414 679	236 540
Achats de marchandises		
Variation stocks de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	179 790	127 693
Impôts et taxes	2 383	2 060
Salaires et traitements	115 200	111 980
Charges sociales	29 804	27 653
Amortissements et provisions	44 412	14 555
Autres charges	512	491
Charges d'exploitation	372 100	284 432
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 578	-47 892
Opérations faites en commun		
Produits financiers	0	0
Charges financières	187	494
Résultat financier	-187	-494
RESULTAT COURANT	42 392	-48 386
Produits exceptionnels	1 174	12
Charges exceptionnelles	23 899	8 111
Résultat exceptionnel	-22 725	-8 098
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	19 667	-56 484
Contribution volontaire en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des Produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des Charges		

Annexe

Désignation de l'Association : **CREFAD**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 472 948
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 19 666,88 €
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2018-06 du 05 décembre 2018, reformant le règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * Continuité de l'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur cours d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'Association a apprécié à la date de la clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Annexe

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et les charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association.

Evenement Covid 19

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID 19) n'a pas eu d'impacts significatifs sur sa situation financière et ses résultats. Cependant il est à noter une certaine désorganisation dans son fonctionnement, le décalage de certaines actions dans le temps, le recours au télétravail et un recours limité au chômage partiel.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ont été ni valorisées ni comptabilisées.

Notes sur le bilan
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Fonds commercial Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers	52 312			52 312
Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	19 054			19 054
Immobilisations corporelles	71 366	0	0	71 366
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	69 215			69 215
Immobilisations financières	69 715	0	500	69 215
ACTIF IMMOBILISE	141 081	0	500	140 581

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements aménagements divers	32 888	3 601		36 489
Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	19 054			19 054
Immobilisations corporelles	51 942	3 601	0	55 543
ACTIF IMMOBILISE	51 942	3 601	0	55 543

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 304 690 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Montant brut	Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
--------------	---------------------------	--------------------------

Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	304 267	229 059	75 208
Autres	422	422	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	304 690	229 482	75 208
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Chges sociales et fisc/ congés à payer					
Autres provisions risques et charges	22 603	40 811	22 603		40 811
TOTAL	22 603	40 811	22 603	0	40 811
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice					
Exploitation	22 603	40 811	22 603		40 811
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 371 928 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles *				
Autres emprunts obligataires *				
Emprunts * et dettes auprès des établissements de crédit dont :	16 616	7 426	9 190	
° à 1 an au maximum à l'origine				
° à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers * et **				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 862	178 862		
Dettes fiscales et sociales	15 138	15 138		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes **	28 811	28 811		
Produits constatés d'avance	132 551	132 551		
TOTAL	371 978	362 788	9 190	0
* Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
* Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 426			
** Dont envers les associés				
Charges à payer				
Fournisseurs factures non parvenues		17 210		
Dettes provisionnées sur congés à payer		3 665		
Organismes sociaux charges à payer		2 177		
TOTAL				

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
--	-------------------------	---------------------	------------------------

Produits constatés d'avance	132 551		
TOTAL	132 551	0	0

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges sur exercices antérieurs	23 899	1 174
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0
TOTAL	23 899	1 174